

PÉROU

# Etat de grâce contre Etat de droit

Le 24 décembre 2017, l'ex-Président péruvien Pedro Pablo Kuczynski a accordé la grâce humanitaire à l'ex-président Alberto Fujimori condamné à vingt-cinq ans de prison pour crimes contre l'humanité. Cette décision, prise sur fond de crise politique, a provoqué une vague de protestations à travers le monde. Elle représente une nouvelle atteinte à l'Etat de droit, trop souvent malmené au Pérou.



En 2009, Alberto Fujimori avait été jugé et condamné pour avoir, en tant qu'"auteur intellectuel", commandité l'assassinat de 25 personnes.

La grâce octroyée signifie aussi la levée des peines et empêche la poursuite de tout processus pénal à l'encontre de l'ex-président. Le rétablissement des droits des victimes de Barrios Altos et de la Cantuta ne pourra uniquement être obtenu que si la grâce est révoquée. L'Etat péruvien contrevient ainsi à ses obligations internationales d'investiguer, de juger et de sanctionner dûment les crimes commis et d'offrir des réparations aux victimes.

C'est pourquoi la Cour interaméricaine des Droits de l'Homme a convoqué une audience extraordinaire le 2 février 2018 afin d'écouter les parties impliquées en lien avec la grâce octroyée à Fujimori. Les familles des victimes assassinées et des représentants de l'Etat étaient présents. Cette session débouchera dans les prochaines semaines sur une résolution obligatoire qui pourrait révoquer la décision de grâce humanitaire.

La CIDH n'est pas la seule organisation internationale à avoir réagi. L'ONU a aussi rejeté publiquement la grâce humanitaire.

Du côté de l'Union européenne, seuls 21 parlementaires ont déploré la décision du président péruvien dans une lettre ouverte. Pas un mot du côté des Etats membres, du Service Européen d'Action Extérieure, ni de la Commission.

## ...sur fond de crise politique

Le contexte politique trouble amène des éléments pour éclaircir cette prise de décision rapide. L'ex-président Kuczynski se trouvait depuis quelques semaines en très mauvaise posture et courait le risque d'être destitué. Son nom était en effet apparu dans le scandale Odebrecht, ce géant brésilien de la construction qui a avoué avoir versé des pots-de-vin à de nombreuses personnalités politiques en Amérique latine. Parmi eux, les deux ex-présidents Ollanta Humala et Alejandro Toledo ainsi que l'actuel président Kuczynski. Le premier est en détention provisoire, le second vit aux Etats-Unis et fait l'objet d'un mandat d'arrêt et d'une demande d'extradition.

Alors que sa destitution semblait assurée, Kuczynski a été sauvé de justesse lors du vote par les rangs fujimoristes dont Keiko et Kenji Fujimori (la fille et le fils d'Alberto Fujimori) font partie. Quelques jours après, le père Fujimori a été libéré. L'arrangement politique était à peine voilé... Début mars, une deuxième procédure de destitution a été lancée contre Kuczynski qui a préféré remettre sa démission, accablé par de nouvelles preuves de corruption. Pedro Pablo Kuczynski a déclaré, en guise de justification, que si Fujimori avait commis "des entorses significatives à la loi, au respect de la démocra-

tie et aux droits de l'homme, son gouvernement avait aussi contribué au progrès national". Cette déclaration exprime bien la hiérarchie des valeurs du gouvernement actuel qui place le progrès au-dessus du respect des droits humains.

## La culture de l'impunité?

Les choix politiques et économiques du gouvernement péruvien traduisent cette tendance depuis des années. Le Pérou poursuit un idéal de développement économique basé principalement sur l'exploitation des ressources minières et pétrolières. Mais ces projets d'exploitation entraînent des conséquences dévastatrices sur la santé des populations et sur l'environnement. Des milliers de personnes vivant à proximité des sites miniers possèdent des taux de métaux lourds dans le sang dépassant les limites admises par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). On compte par dizaines les fuites de pétrole en Amazonie dues aux installations vétustes qui ont pollué de nombreuses communautés. A ce niveau aussi, le système judiciaire fait défaut et ne protège pas suffisamment les populations. Ces infractions ne sont pas systématiquement sanctionnées. Et lorsque les sanctions tombent, l'Etat manque d'autorité pour les faire appliquer. Des milliers de personnes vivent ainsi dans l'attente d'une réponse de l'Etat.

Plus largement, l'Etat péruvien est souvent pointé du doigt pour le non-respect systématique des sentences qui émanent tant de sa juridiction nationale que de la Cour interaméricaine des Droits de l'Homme. Ces différents éléments compromettent la confiance et la qualité dans les institutions démocratiques du pays et affaiblissent l'Etat de droit. A la suite d'une enquête internationale menée en 2014 par le Projet d'opinion publique latino-américaine (LAPOP), le Baromètre des Amériques estime que le Pérou est le pays du continent américain où le taux de confiance de la population en son système de justice est le plus bas...

La grâce humanitaire accordée à Alberto Fujimori vient une fois de plus confirmer le mépris du gouvernement péruvien pour les droits et institutions fondamentaux. L'absence de condamnation officielle de la part des institutions de l'Union européenne interpelle aussi sur leur sens des priorités. Entre la préservation de relations diplomatiques et l'affirmation de la primauté des droits de l'homme, l'UE semble avoir (une fois de plus) posé un choix tactique que nous condamnons.

✉ Géraldine DUQUENNE  
Commission Justice & Paix

Président du Pérou de 1990 à 2000, Alberto Fujimori a mené un régime autoritaire et corrompu fondé sur la recherche de l'efficacité économique. Le Président a cependant bénéficié d'un large soutien populaire grâce à une politique populiste. Il entretenait par exemple une relation directe et presque affective avec les couches les plus défavorisées de la population par le biais de pratiques clientélistes. Son contrôle des médias lui a aussi permis de glorifier sa victoire contre le Sender Luminieux, un groupe terroriste maoïste-léniniste, entré en lutte armée contre l'Etat péruvien en 1980. Fujimori est en effet parvenu à mettre un terme à vingt ans de conflit armé interne (1980-2000). Mais ce succès s'est réalisé au prix d'une violence aveugle. Ce conflit a causé près de 69.000 victimes, mortes ou portées disparues, par l'action des organisations "subversives" (dont le Sender Luminieux mais aussi le Mouvement révolutionnaire Tupac Amaru jugé responsable de 1,5% des victimes du conflit) et des agents de l'Etat.

En 2009, Alberto Fujimori est jugé et condamné pour avoir, en tant qu'"auteur intellectuel", commandité l'assassinat de quinze personnes, dont un enfant, dans le quartier de Barrios Altos à Lima puis celui de neuf étudiants et d'un professeur de l'Université de la Cantuta en 1992, par les militaires du "Grupo Colina", un groupe militaire anti-communiste. Fujimori est reconnu coupable de crimes contre l'Humanité. Une "Commission de la Vérité et de la

Réconciliation" est mise en place en 2001 et chargée d'élaborer un rapport sur le conflit. Les mesures présentées par cette commission telles que la réforme structurelle des forces armées, de la police et du système judiciaire, l'octroi de réparations individuelles et collectives et la mise en œuvre d'un plan national d'enquêtes médico-légales en vue de localiser et d'identifier les victimes et la cause de leur mort n'ont encore été que partiellement appliquées. Selon Amnesty International, moins de 20% des affaires examinées par le bureau du médiateur entre les années 2003 et 2013 se sont conclues par une décision de justice. Le refus quasi systématique des militaires de coopérer ainsi que les appuis dont ils ont bénéficié durant le gouvernement d'Ollanta Humala (un ancien militaire, président du Pérou de 2011 à 2016) ont freiné la mission de la justice.

## Une décision vivement critiquée...

C'est ce traumatisme de l'histoire péruvienne que vient ré-activer la décision de l'ex-président Kuczynski, alors que des dizaines de milliers de victimes attendent toujours la justice, la vérité et des réparations.

La Commission interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) a directement condamné la décision, la jugeant contraire au droit international et questionnant la validité de ses motifs. La maladie grave invoquée par Alberto Fujimori ne suffisait pas à justifier sa libération.